

Procès-verbal réunion du conseil d'administration du CIAS

du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 03 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	20

Etaient présents : Aline BETEILLE, Carole DEVELAY, Jean-Claude DUPIOL, Claudine COLLAVINI, Olivier DUBERNET, Françoise DUPIOL-TACH, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Clément MUSSEAU, Martine NAZARIAN, Daniel SAINT-MARC, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Chantal BAILLE, Jeanine CASTAGNET, Bruno DREUMONT, Viviane DURANTAU, Yvette GARDERE, Madeleine LAPEYRE, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Willy MAYO, Martine NAZARIAN (arrivée à 18h20), Bernard TULARS, Jean YVES

Procurations : Chantal BAILLE à Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU à Jean-Claude DUPIOL, Yvette GARDERE à Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE à Aline BETEILLE, Christine LUQUEDEY à Frédérique FAGET, Bernard TULARS à Olivier DUBERNET

Secrétaire de séance : Aline BETEILLE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

I- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT N°1 : VOTE DU BUDGET DU CIAS

Délibération n° DE_11042018_01

Monsieur le Président explique que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 406 391.27€.

Il constate la subvention d'équilibre prévisionnelle **(405 780.09 €)** versée par le budget principal pour financer le besoin en financement :

- du CIAS au titre de l'adhésion au CLIC Sud-Gironde en 2018 : **13 500 €** inscrits à l'article 6573 (le montant de la participation n'a pas encore été notifié) ;
- du budget annexe du SAAD : **272 391.27 €** ;
- du budget annexe de la RPA : **91 000 €**.

Les subventions aux budgets annexes seront réajustées en fin d'année en fonction des besoins réels des services.

PRESENTATION BUDGET CIAS

		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		406 391,27	405 780,09
REPORTS 2017	en fonctionnement (002)		611,18
TOTAL FONCTIONNEMENT		406 391,27	406 391,27
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
REPORTS 2017	RAR	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL BUDGET		406 391,27	406 391,27

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres :

⇒ **ADOpte** le projet de budget du CIAS pour l'année 2018.

III- RAPPORT N°2 : VOTE DU BUDGET DE LA RPA

Délibération n° DE_11042018_02

Monsieur le Président explique que le budget de la Résidence autonomie Saint-Jean s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **317 136.43 €**, répartie ainsi :

- section de fonctionnement : **312 673.59 €**,
- section d'investissement : **4 462.84 €**.

PRESENTATION BUDGET RPA

		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		312 673,59	283 050,00
REPORTS 2017	en fonctionnement (002)		29 623,59
TOTAL FONCTIONNEMENT		312 673,59	312 673,59
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT		2 400,00	4 462,84
REPORTS 2017	RAR	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	2 062,84	

TOTAL INVESTISSEMENT	4 462,84	4 462,84
TOTAL BUDGET	317 136,43	317 136,43

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres :

⇒ **ADOpte** le projet de budget de la Résidence autonomie Saint-Jean pour l'année 2018.

IV- RAPPORT N°3 : VOTE DU BUDGET DU SAAD

Délibération n° DE_11042018_03

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 111 478,21 €** répartie ainsi :

- section de fonctionnement : **2 102 853,27 €**,
- section d'investissement : **8 624,94 €**.

PRESENTATION BUDGET DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		2 069 377,01	2 102 853,27
REPORTS 2017	en fonctionnement (002)	33 476,26	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 102 853,27	2 102 853,27
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT		6 824,94	5 191,01
REPORTS 2017	RAR	1 800,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00	3 433,93
TOTAL INVESTISSEMENT		8 624,94	8 624,94
TOTAL BUDGET		2 111 478,21	2 111 478,21

► En dépenses :

Les tableaux présentés ci-dessous détaillent l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement.

■ Groupe 1 : dépenses à l'exploitation courante

article	intitulé	réel budget 2016	budget exécutoire 2017	budget 2018	Δ en %
60611	eau et assainissement	454,14 €	480,00 €	800,00 €	66,67%
60612	énergie, électricité	5 564,56 €	5 800,00 €	4 800,00 €	-17,24%

60622	produits d'entretien	15,86 €	400,00 €	400,00 €	0,00%
60623	fournitures d'atelier	0,00 €	0,00 €	150,00 €	
60624	fournitures administratives	1 109,17 €	3 900,00 €	3 900,00 €	0,00%
60628	autres fournitures	274,48 €	0,00 €	0,00 €	
6063	alimentation	80,07 €	150,00 €	150,00 €	0,00%
6066	fournitures médicales	1 386,10 €	5 000,00 €	5 800,00 €	16,00%
6068	autres achats non stockés	0,00 €	1 500,00 €	1 700,00 €	13,33%
6251	voyages et déplacements	115 373,28 €	117 000,00 €	90 000,00 €	-23,08%
6257	réception	60,37 €	150,00 €	1 000,00 €	566,67%
6261	frais d'affranchissements	9 275,17 €	9 200,00 €	9 000,00 €	-2,17%
6262	frais de télécommunication	8 570,50 €	9 800,00 €	13 000,00 €	32,65%
6283	prestation de nettoyage à l'extérieur	2 926,98 €	3 100,00 €	3 900,00 €	25,81%
6287	remboursement de frais	16 519,61 €	0,00 €	3 500,00 €	
6288	autres	3 741,79 €	22 690,91 €	6 000,00 €	-73,56%
Total groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante		165 352,08 €	179 170,91 €	144 100,00 €	-19,57%

Les prévisions budgétaires sont en baisse de -19.57%. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des remboursements des frais de déplacements du fait de la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul depuis le 1^{er} janvier 2018 et la réduction du poste 6288 – autres.

Le budget téléphonie n'est toujours pas ajusté. Orange doit rembourser à la collectivité des factures indûment payées au titre de la mise en place d'un BVPN.

▪ **Groupe 2 : dépenses de personnel**

article	intitulé	réel budget 2016	budget exécutoire 2017	budget 2018	Δ en %
62111	personnel administratif	17 652,31 €	10 300,00 €	13 240,00 €	28,54%
6226	honoraires	16 604,40 €	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00%
6227	frais d'actes et de contentieux	3 043,00 €	0,00 €	0,00 €	
6332	allocation logement	6 501,23 €	6 580,00 €	7 392,00 €	12,34%
6333	participation des employeurs à la formation professionnelle	540,00 €	1 515,00 €	0,00 €	-100,00%
6336	cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	29 131,82 €	26 320,00 €	29 566,00 €	12,33%
6338	autres impôts	2 724,94 €	3 950,00 €	4 435,00 €	12,28%
64111	rémunération principale	889 737,63 €	867 810,00 €	1 039 257,00 €	19,76%
64112	NBI, supplément familial	12 976,06 €	13 970,00 €	0,00 €	-100,00%
64113	prime de service	51 984,72 €	0,00 €	0,00 €	
641188	autres indemnités	23 134,83 €	91 040,00 €	0,00 €	-100,00%
64131	rémunération principale	407 368,73 €	403 800,00 €	442 513,00 €	9,59%
64138	autres indemnités	60 452,10 €	40 800,00 €	0,00 €	-100,00%
6416	emplois d'insertion	26 674,33 €	0,00 €	0,00 €	
64511	URSSAF	55 036,75 €	68 900,00 €	76 376,00 €	10,85%

64513	caisses de retraite	13 871,74 €	18 680,00 €	0,00 €	-100,00%
64514	ASSEDIC	27 698,45 €	28 460,00 €	21 953,00 €	-22,86%
64515	CNRACL	71 540,24 €	71 960,00 €	147 764,00 €	105,34%
64518	cotisations aux autres organismes sociaux (CNP, CNAS, FIPHFP)	123 038,69 €	122 200,00 €	25 600,00 €	-79,05%
64524	cotisations ASSEDIC	2 544,69 €	0,00 €	0,00 €	
6475	médecine du travail	2 973,61 €	4 550,00 €	5 120,00 €	12,53%
Total groupe 2 : dépenses de personnel		1 845 230,27 €	1 797 835,00 €	1 830 216,00 €	1,80%

Les dépenses de personnel sont en hausse de 1.80% par rapport au budget primitif 2017 mais néanmoins en baisse de -5.75 % par rapport au compte administratif 2017.

Le contrat d'assurance statutaire a été modifié.

21 ETP contractuels ont été budgétés pour assurer les remplacements.

■ Groupe 3 : les dépenses afférentes à la structure

article	intitulé	réel budget 2016	budget exécutoire 2017	budget 2018	Δ en %
6135	locations mobilières	3 253,28 €	3 500,00 €	4 000,00 €	14,29%
614	charges locatives	960,00 €	960,00 €	960,00 €	0,00%
61521	entretien bâtiments	188,62 €	500,00 €	500,00 €	0,00%
61561	informatique	1 274,88 €	1 500,00 €	1 000,00 €	-33,33%
61568	autres	2 243,76 €	3 000,00 €	6 200,00 €	106,67%
6161	multirisques	4 388,09 €	7 550,00 €	7 800,00 €	3,31%
6182	documentation générale	468,98 €	700,00 €	200,00 €	-71,43%
6184	concours divers (cotisations)	181,88 €	200,00 €	200,00 €	0,00%
6188	autres frais divers	0,00 €	1 500,00 €	1 700,00 €	13,33%
623	publicité, publications	357,00 €	500,00 €	2 000,00 €	300,00%
627	services bancaires et assimilés	35,23 €	100,00 €	100,00 €	0,00%
63511	contribution économique territoriale	378,77 €	400,00 €	0,00 €	-100,00%
6541	créances admises en non valeurs	676,73 €	1 500,00 €	500,00 €	-66,67%
6558	quotes-parts de résultat sur opérations d'un autre groupement	56 895,58 €	54 638,00 €	57 360,00 €	4,98%
6588	autres	25 762,02 €	30 000,00 €	5 950,00 €	-80,17%
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	0,00 €	0,00 €	400,00 €	
673	titres annulés sur exercices antérieurs	609,85 €	1 000,00 €	500,00 €	-50,00%
678	autres charges exceptionnelles	267,49 €	1 000,00 €	500,00 €	-50,00%
68112	immobilisations corporelles	2 694,81 €	2 775,00 €	5 191,01 €	87,06%
Total groupe 3 : dépenses afférentes à la structure		100 636,97 €	111 323,00 €	95 061,01 €	-14,61%
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	33 476,26 €	
TOTAL GENERAL		2 111 219,32 €	2 088 328,91 €	2 102 853,27 €	0,70%

Les dépenses afférentes à la structure diminuent de 14.61% par rapport au budget 2017.

L'édition de la plaquette est budgétée à l'article 623.

La contribution au RPAD est en légère augmentation ; le budget prévisionnel déposé en septembre 2017 était basé sur une hypothèse de 81 679 heures.

Les régularisations d'heures au titre de la dotation globale sont en baisse par rapport à l'an passé (article 6588 – autres).

Les dépenses de fonctionnement sont en très légère augmentation de 0.70% par rapport au budget primitif 2017.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres :

⇒ **ADOpte** le projet de budget du Service d'aide à domicile pour l'année 2018.

V- RAPPORT N° 4 : PERSONNEL

5.1- Conventions de mise à disposition de personnel

Délibération n° DE_11042018_04

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'organisation et de la gestion des services, plusieurs agents peuvent être mis à disposition de la CDC vers le CIAS ou inversement :

- un rédacteur principal 1^{ère} classe, responsable des ressources humaines, est mis à disposition du CIAS pour 25% de son temps de travail (8h45 hebdomadaires),
- un attaché, responsable de la Résidence Autonomie Saint-Jean, est mis à disposition de la CDC, service communication, pour 50% de son temps de travail (17h30 hebdomadaires),
- un adjoint administratif principal 2^{ème} classe, assistant administratif au SAAD, est mis à disposition de la CDC, service transport à la demande, pour 23% de son temps de travail (4h00 hebdomadaires).

Le Président propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la CDC du Bazadais, les conventions de mise à disposition correspondantes.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

⇒ **DE CHARGER** le Président de signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la CDC du Bazadais.

5.2- Modification de l'organisation des astreintes à la Résidence Autonomie Saint-Jean

Délibération n° DE_11042018_05

Monsieur le Président explique que le service de la Résidence Autonomie Saint-Jean, par délibération du CIAS du 27 mars 2017, a institué des astreintes en vue de répondre aux nécessités d'un service continu de nuit, des dimanches et des jours fériés.

L'organisation de ses astreintes était initialement prévue en semaine (lundi au dimanche) ou week-end et jour férié. Afin de faciliter l'organisation de celles-ci et tenir compte des impératifs liés aux absences des agents (congrés annuels, maladie, formation...), il est proposé le fonctionnement suivant :

- **Mise en œuvre :**

Le personnel d'astreinte est chargé d'assurer la prévention, la coordination ou l'intervention en cas d'incident à la Résidence Autonomie Saint-Jean en dehors des heures de présence des agents y travaillant (soirée, nuit, week-end et jours fériés). Les astreintes sont principalement réalisées en semaine complète (lundi au dimanche). Selon les besoins du service, celles-ci pourront être organisées sur d'autres rythmes :

- Semaine complète
- Du lundi matin au vendredi soir
- Samedi
- Dimanche ou jour férié
- Week-end, du vendredi soir au lundi matin

Les agents d'astreinte sont munis d'un portable professionnel dédié.

- **Personnels concernés :**

- tous les agents travaillant à la Résidence Autonomie Saint-Jean
- emplois et/ou grades : agent sociaux, adjoints techniques, adjoints d'animation et attachés
- Statut : agents titulaires, stagiaires et non titulaires en CDI ou CDD

Modalités de rémunération ou de compensation des astreintes : les astreintes sont rémunérées selon le barème fixé par l'arrêté du 14 avril 2015 susvisé.

Modalités de compensation des interventions et déplacements réalisés au cours de l'astreinte : les interventions sont rémunérées selon le barème fixé par l'arrêté du 14 avril 2015 susvisé.

Cette proposition de modification a été validée par le Comité Technique le 25 septembre 2017.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d'organiser les astreintes dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- ⇒ **PRECISE** que :
 - les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir ;
 - les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- ⇒ **AUTORISE** M. le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.

VI- RAPPORT N°5 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PROXISANTÉ

Délibération n° DE_11042018_06

Dans le cadre du programme de prévention que le CIAS déploie sur le territoire depuis 2017 et afin de mettre en œuvre le programme 2018 conformément aux décisions du CA du 31 Aout 2017, la commission prévention a sollicité un nouveau partenaire « Proxisanté » association d'éducation thérapeutique qui anime 5 ateliers autour principalement du risque de chutes et la sensibilisation à la nutrition.

L'association Proxisanté est une association de santé publique conventionnée avec l'ARS, les Caisses de retraites, le Conseil Départemental.

Son objet est « d'aider autrement en complémentarité du parcours médical, avec les acteurs en santé et réfléchir avec pour progresser, rester autonome et impliqué ».

Ses missions :

- valoriser les potentialités d'une personne pour promouvoir un équilibre en santé acceptable ;

- développer des actions de prévention de santé, pour préserver l'autonomie et la qualité de vie, tout en participant à la réduction des inégalités sociales de santé des seniors en milieu rural ;
- s'appuyer sur la dynamique du groupe, pour partager lors d'animation sur les thématiques suivantes : l'activité physique adaptée, l'alimentation au quotidien, le maintien de l'autonomie, l'accès aux droits.

L'association propose d'animer 6 journées (une par semaine) et d'accueillir un à deux groupes de 6 à 12 personnes par demi-journée, à partir d'un camping-car aménagé et installé sur une place de la commune :

- la 1^{ère} journée est une porte ouverte pour présenter les actions et faire les inscriptions
- 2^{ème} journée : matin « ma forme physique »
après-midi « Mon assiette »
- 3^{ème} journée : matin « bouger, vitalité »
après-midi « relax, détente »
- 4^{ème} journée : « plaisirs en cuisine »
- 5^{ème} journée : « accès aux droits »

Pour ce programme, l'association est financée dans le cadre de la Conférence des financeurs.

Afin de formaliser le partenariat, il est proposé de passer une convention de partenariat précisant les engagements de chaque partie et l'engagement financier de 500€ pour ces 3 sessions sur le territoire de la CDC du Bazadais.

Il est prévu une intervention sur la commune de Grignols du 4 avril au 22 mai, et sur les communes de Captieux et Bazas (les dates sont à déterminer).

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à conclure la convention de partenariat et d'adhésion à l'association Proxisanté ;
- ⇒ **DE PRÉVOIR** les crédits correspondants au budget 2018.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- **Olivier DUBERNET** rappelle la date du Salon de la Silver Economie qui sera organisé le jeudi 24 mai, sous la Halle de la Mairie à Bazas. Deux temps sont prévus sur la journée : une bourse de l'emploi le matin et un forum prévention seniors l'après-midi avec des ateliers et conférences.

Il remercie la mairie de Bazas qui accueille le salon dans ses locaux.

- **Françoise DUPIOL-TACH** demande où en sont les permanences de Mme JUMEL de « Ma Commune, Ma Santé ».

Sophie PUYO indique qu'elle n'a pas eu de contact récent. Elle se charge de l'appeler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.